



**Annie DAVID** Sénatrice communiste de l'Isère

avec **VOUS**



Bilan de mandat été 2011

## Dix années de mandat en votre nom

**A** quelques semaines de l'échéance du mandat que vous m'avez confié, j'ai souhaité vous faire part au travers de ce bilan, et en complément de la lettre que je vous adresse régulièrement, des actions que j'ai engagées en votre nom au Sénat et dans le Département de l'Isère.

**C**omme j'en avais pris l'engagement devant vous en 2001, j'ai recherché tout au long de mon mandat à le rendre efficace et utile, pour répondre au mieux à vos attentes et celles de vos administrés-es, dans un souci de justice et de solidarité.

**C'**est avec cette volonté que j'ai organisé diverses rencontres et réunions, couvrant l'ensemble du département. Elles ont été l'occasion de débats riches, tant sur des questions départementales que nationales, parfois les deux se mélangeant, je pense à la réforme des collectivités territoriales...

**A**insi, mes déplacements réguliers dans nos territoires, à votre écoute, saisissant vos difficultés mais aussi vos souhaits, m'ont donné à connaître des situations concrètes qui ont conforté mes propositions, tant dans le débat parlementaire que dans le département, sur les enjeux essentiels que sont l'aménagement du territoire, l'intercommunalité, le développement des activités industrielles, le maintien et la création d'emplois, le devenir des services publics et les finances locales.

**D**e même, mes rencontres régulières avec la société civile dans son ensemble ont été pour moi une force et un atout supplémentaire qui m'ont permis d'une part de conférer une dimension humaine à mon travail de parlementaire, et d'autre part, d'être en capacité de relayer des propositions novatrices.

**C'**est sur ce bilan solide que s'appuie ma candidature, portée unanimement au sein de mon groupe au Sé-

nat et soutenue par de nombreux maires et élus-es locaux, de sensibilités diverses, avec qui j'ai noué au cours du mandat écoulé, de fortes relations de travail dans les très nombreux combats liés à la vie des territoires isérois.

**L**a tâche ne fût toutefois pas simple car depuis mon élection, les sessions exceptionnelles se sont succédées et cette année n'a pas fait exception ! Comme lors de la session 2009-2010, nous avons dépassé les mille heures de séance et adopté 48 textes de lois. Cette inflation législative a généré des textes mal écrits, incompréhensibles et parfois, inapplicables, sans pour cela répondre de façon efficace aux questions soulevées.

**R**ésumer par cette lettre l'activité intense qui aura été la mienne ces dix dernières années au Sénat n'est pas chose aisée. Aussi, cette brochure dressera simplement un bilan des grands dossiers législatifs sur lesquels j'ai travaillé, avec un accent particulier sur ceux défendus en ma qualité de vice-présidente de la commission des affaires sociales du Sénat.

**J'**espère que vous trouverez à travers ce bilan synthétique, l'empreinte des valeurs que je défends, auxquelles je crois sincèrement, qui s'appellent résistance aux atteintes des fondements de notre République et aux droits fondamentaux, résistance à la précarité, aux atteintes à l'égalité et au vivre-ensemble, qui s'appellent encore solidarité, justice, dignité...

**A**vec cette brochure, je souhaite également vous apporter le gage de ma volonté à construire, avec vous, une politique alternative crédible, respectueuse et humaine.

Annie David  
**Sénatrice de l'Isère,**  
Conseillère municipale  
de Villard-Bonnot

Bien à vous,



- Page 1 ⇨ Edito : Dix années de mandat en votre nom
- Page 2 ⇨ Vous avez dit collectivités locales ? - Mon activité et mes fonctions au Sénat depuis 2001
- Page 3 ⇨ Quelle Europe voulons-nous ? - Engagée et Solidaire
- Page 4 ⇨ Mon combat pour la défense des services publics - Sans relâche avec VOUS
- Page 5 ⇨ Mon combat pour le développement des territoires - Présentation de la liste
- Page 6 ⇨ Vous avez dit collectivités locales
- Page 7 ⇨ Une politique de l'emploi qui accroît la précarité
- Page 8 ⇨ Retraites: la grande supercherie ! - Palmarès des Sénateurs -



# Vous avez dit Collectivités locales ?

Nos collectivités territoriales n'auront jamais été autant malmenées que ces dernières années. Ainsi, réforme des collectivités territoriales, refonte de la taxe professionnelle en Contribution Économique Territoriale, gel des dotations pour trois ans, mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), sont autant de réformes qui s'attaquent aux deux piliers d'action de nos collectivités : les finances et leur organisation.

Mais au travers de ces différentes dispositions techniques, se cache en réalité un vrai projet de société dans lequel nos collectivités sont réduites au rôle de courroie de transmission du pouvoir en place et nos services publics limités à leur seule fonction régalienne.

C'est la raison qui m'a conduite à m'opposer à la suppression de la taxe professionnelle et à son remplacement par la Contribution Économique Territoriale, dont les élus-es ne savent toujours pas quels revenus ils en tireront. Idem pour la RGPP, à laquelle d'ailleurs ni les parlementaires, ni les élus locaux et encore moins les citoyennes et citoyens n'ont été associés: elle a été mise au seul service de la réduction des coûts, puisque non seulement on constate une dégradation du service rendu aux usagers, mais les collectivités territoriales en mesurent elles aussi les difficultés, générées par l'abandon progressif de la mission de conseil des préfectures, de la réduction du champ d'application du contrôle de légalité ou encore de l'absence d'accompagnement et d'expertise de l'Etat en matière d'ingénierie publique.

Ce désengagement de l'Etat les conduit à faire appel à des entreprises d'expertise privées, et bien sûr à leur frais !

Quant à l'organisation de nos collectivités, la réforme à leur

encontre réorganise nos territoires par des regroupements autoritaires, autour de grandes structures, via les métropoles, les communes nouvelles et la fusion entre communautés de communes, sous l'égide des préfets, chargés de proposer le schéma départemental



de la coopération intercommunale (SDCI). A lire le Préfet isérois, nous passerons de 37 communautés de communes à 24, dont aucune de moins de 5 000 habitants, bien que la loi les autorise en montagne et il n'y aura plus aucune commune isolée !

Lors des débats, j'ai défendu plusieurs amendements permettant aux communes et à leurs groupements de reprendre en main les contours de la coopération intercommunale, car en effet, je pense que l'intercommunalité est positive et a du sens à partir du moment où elle est mise en œuvre sur la base d'un projet de territoire, projet partagé par les élus-es !

Avec mon groupe, nous avons renouvelé notre position le 7 juin dernier, lors des débats relatifs aux conseillers territoriaux. Nous avons également proposé la suppression des pleins pouvoirs accordés au Préfet dans la phase d'élaboration des SDCI. Si ces demandes ont été rejetées par la majorité et son gouvernement, le Ministre Philippe Richert s'est toutefois engagé à autoriser selon les cas, l'allongement des délais jusqu'à fin février et plus.

## Mon activité et mes fonctions au Sénat depuis 2001 :

De 2001 à 2007 :

- ◆ Membre de la Commission des affaires culturelles
- ◆ Membre de la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence
- ◆ Membre de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement
- ◆ 2004 – Vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

De 2007 à 2011

- ◆ Vice-présidente de la commission des affaires sociales
- ◆ 2008 - Membre de la commission des affaires européennes

Les Missions parlementaires :

- ◆ Vice-présidente de la mission d'information relative à Pôle Emploi
- ◆ Membre du comité du repos dominical
- ◆ Vice-présidente de la mission d'information sur le mal-être au travail
- ◆ Vice-présidente de la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- ◆ Vice-présidente de la Mission commune d'information sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Les groupes d'étude :

- ◆ Membre du groupe d'études Forêt et filière bois
- ◆ Membre du groupe d'études sur le développement économique de la montagne
- ◆ Membre de la Section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (A.P.F.)
- ◆ Membre du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)

Les groupes d'amitié : Présidente du groupe d'amitié France - Portugal

ANEM : Membre du Comité directeur de l'Association nationale des élus de Montagne (Massif des Alpes) depuis 2008

⇒ 148 Propositions de lois et de résolutions déposées ou co-signées avec le groupe CRC-SPG

⇒ 356 questions écrites ou orales



# Quelle Europe, voulons-nous ?

L'Europe, coopération à l'échelle internationale, serait-elle une utopie ? Elle, qui devait s'attaquer aux grands défis de notre temps : améliorer la vie des européennes et européens, défis énergétiques et écologiques, stopper la spirale spéculative et la financiarisation de l'économie, peser pour une autre mondialisation, de paix et de partage, serait-elle impossible à réaliser ? L'actualité tend à nous le faire penser, lorsque l'on constate la situation des peuples grec, irlandais, portugais...

Néanmoins, j'ai la conviction que oui, cette Europe des peuples est possible à construire ensemble ! C'est la raison pour laquelle je suis membre de la commission des affaires européennes du Sénat ; et j'ai pu exprimer cette conviction en novembre 2009, lors de la réunion entre parlementaires nationaux et européens qui s'est tenue à Bruxelles.

De même, j'ai déposé une proposition de résolution relative à la « Directive Services » dans laquelle je demande au gouvernement qu'il adopte une directive cadre dédiée aux Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG) ; j'ai également

proposé, pour les femmes, une résolution permettant d'introduire la Clause de l'Européenne la plus favorisée car il me semble que l'affirmation d'une dimension sociale de l'Europe passe nécessairement par une harmonisation par le haut des droits et acquis sociaux et non, comme c'est le cas, par la mise en concurrence des travailleurs.

Ce combat est d'autant plus une nécessité qu'aujourd'hui les peuples de France et d'Europe connaissent l'aggravation de la pré-

carité, un chômage de masse et l'insécurité sociale, amplifiés par la mise en œuvre de plans d'austérité qui vont sans nul doute accélérer la récession.

La Grèce, mais également, le Portugal et l'Irlande, en proie à une crise sans précédent, subissent le diktat des marchés financiers et la réponse apportée à cette souffrance est le « Pacte pour l'Euro ». Pourtant, sous couvert de réduction des déficits, ce « pacte » vise à généraliser ces plans d'austérité, tout en enlevant aux citoyennes et citoyens tout pouvoir de choisir la politique qu'ils veulent voir mise en œuvre.

Je reste persuadée qu'un autre projet est possible pour une Europe qui réponde aux aspirations des femmes et des hommes qui font la richesse de nos territoires ! Ce ne sont pas les banques, les traders ou autres spéculateurs qui contribuent à notre histoire commune.

L'Europe que j'appelle de mes vœux, c'est une Europe sociale qui s'ouvre aux peuples, une Europe de la fraternité, de la solidarité, de la paix, une Europe attentive à son environnement !



## Engagée et Solidaire



# Mon combat pour la défense des services publics

Au cours de mon mandat la défense des services publics dans nos territoires a été l'une de mes préoccupations majeures. Je considère, en effet, qu'il est du devoir premier des législateurs de garantir la qualité et la sécurité des services proposés à l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, d'où qu'ils ou elles viennent géographiquement et socialement. Car si d'après le 1<sup>er</sup> article de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux de droits* », les services publics qui fondent notre Pacte social républicain ont été malmenés à travers les dernières réformes (privatisation d'EDF, de la Poste, RGPP,...)



Ainsi, face à la réorganisation de la présence postale sur notre territoire qui s'est traduite par la suppression de nombreux bureaux de poste, particulièrement en zone rurale et de montagne, je suis intervenue à maintes reprises, aux côtés des élus-es locaux, auprès de la Direction de la Poste, pour lui rappeler que les missions de services publics qui incombent à La Poste ne sont pas assumées de manière satisfaisante avec les Agences Postales Communales ou les Points relais. Concernant précisément les APC, outre le fait qu'elles représentent un transfert de charge sur les communes, donc une sorte de « double peine » pour les usagers qui paient le service une deuxième fois via leurs impôts locaux, il s'agit surtout d'une dégradation du service lui-même dans la mesure où plusieurs services sont indisponibles.

De même, je suis intervenue de nombreuses fois auprès du Rectorat et de l'Inspection Académique suite aux nombreuses fermetures de classes, notamment dans les communes rurales et de montagne, conséquence des suppressions successives de postes au sein de l'Education Nationale. Tant est que les 9 000 suppressions de postes d'enseignants pour la rentrée 2011 risquent de se traduire par la suppression de 1 500



classes. A ce sujet, face à la mobilisation et au mécontentement des élus-es locaux, le Président de la République a annoncé un moratoire sur les fermetures de classes à la rentrée... 2012 ! Et pourquoi pas dès la rentrée 2011 ! L'inquiétude demeure donc.

Quant au service public de la santé, il n'a pas été épargné, n'en démontre les fermetures des maternités de La Mure, du Pont de Beauvoisin ou encore d'Echirrolles. Malgré la mobilisation des élus-es locaux à laquelle j'ai participé, aux côtés des populations, nous n'avons pas pu obtenir gain de cause, et je le regrette.

Ces nombreux désengagements de l'Etat sont perçus, à juste titre, comme le signe avant-coureur d'un retrait généralisé des services publics, de l'abandon d'une politique d'aménagement du territoire basée sur l'égalité des services.

Je continuerai donc, fidèle à mes valeurs de solidarité, à me battre car nos services publics constituent un enjeu majeur pour l'avenir de nos collectivités en ce qu'ils contribuent à renforcer l'attractivité de notre territoire pour maintenir nos populations et en inciter de nouvelles à s'y installer.

## Sans relâche avec VOUS

- ➔ 28 Rencontres organisées en invitant les élus-es de 48 cantons
- ➔ 220 invitations des communes que j'ai pu honorer, telles que : foires, manifestations, comices agricoles, inaugurations, cérémonies, etc..
- ➔ Au minimum 365 Participations à des actions militantes pour la défense des services, les solidarités, etc... depuis 2004



# Mon combat pour le développement des territoires

## Les Infrastructures

Deux grands dossiers ont marqué mon mandat : celui de l'A51 et celui du Lyon-Turin.

Concernant l'A51, dès le début de mon mandat, à travers mes différentes interpellations aux Ministres des Transports qui se sont succédés, j'ai toujours fait part de mon opposition à ce projet, tel qu'il avait été conçu. En effet, le tracé par l'est de GAP était insoutenable, tant en terme financier, qu'en terme environnemental et croire que les sociétés d'autoroute étaient prêtes à financer un tel projet relevait d'un bel optimisme ! D'ailleurs, le SNIT (Schéma National d'Infrastructure de Transports) ne l'a pas retenu dans ses projets !

Toutefois, la saturation des infrastructures routières de la vallée du Rhône, atteint un niveau critique et risque à terme d'handicaper l'avenir économique de cette région si des solutions ne sont pas engagées rapidement.

C'est la raison pour laquelle, suite à l'abandon de projet, j'ai récemment interpellé le gouvernement afin qu'il ré-ouvre le dossier de l'aménagement de la RN75 et RN85, véritable solution alternative en faveur des populations, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La ligne ferroviaire entre Grenoble et Veynes, incluant éventuellement le fret, pourrait, en toute complémentarité, doubler une partie de ce tracé.

Quant au Projet du Lyon-Turin, c'est un chantier que je soutiens pleinement tant les enjeux en matière de

développement durable sont importants avec le désengorgement des vallées alpines par un report modal de la route vers le rail. Cela concernerait, en effet, 7 millions de voyageurs et 40 millions de tonnes de marchandises chaque année.



C'est la raison pour laquelle, face à l'immobilisme du gouvernement sur ce dossier, qui me fait craindre un abandon pur et simple du projet, j'ai saisi la Ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, sur la partie française de la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin, laquelle nécessite impérativement le lancement d'une enquête publique, au risque de perdre les 700 millions d'euros que l'union européenne s'est engagée à débloquer.

21 juillet 2011,  
présentation de la liste



Avec

- André VALLINI
- Annie DAVID
- Jacques CHIRON
- Eliane GIRAUD
- Serge REVEL
- Agnès REBOUX
- Alain COTTALORDA

**40 réunions publiques**  
couvrant les 13  
**territoires de l'Isère** se  
dérouleront du 22 août  
au 22 septembre





*Débat sur la perte d'autonomie à Echirolles le 11 avril 2011, avec la participation de Guy Fischer, Vice-président du Sénat*

**L**a santé doit demeurer un bien commun à l'ensemble de notre société parce qu'elle fait partie intégrante de notre patrimoine national, dont le premier garant doit être le gouvernement. C'est là une responsabilité qu'il ne peut transférer à aucun autre organisme, qu'il soit corporatif ou privé. Il ne doit pas exister de barrière aux soins en fonction de son statut social : la maladie ne regarde pas le portemonnaie de celles et ceux qu'elle frappe !

**C'**est cette conviction qui a guidé mes différentes prises de position, tant au niveau du département lorsque par exemple, je m'opposais à la désertification des services publics de santé dans nos communes, qu'au niveau du Sénat. Ainsi, je me suis opposée aux déremboursements successifs et aux franchises médicales, qui ont caractérisé les derniers projets de loi de finances pour la sécurité sociale.

**D**e même, lorsque le gouvernement et sa majorité ont adopté la fiscalisation des indemnités journalières versées aux acci-

dentés-es du travail, ce qui constitue à mon sens, une atteinte au droit à réparation des victimes du travail et au principe général de non fiscalisation des indemnisations de réparation du préjudice corporel, j'ai déposé une proposition de loi visant à abroger cette fiscalisation, mais aussi à instaurer la réparation intégrale des préjudices subis.

**Q**uant à la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), elle porte en elle les germes de la privatisation de notre système de santé publique : mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS), véritables super-préfets sanitaires, tarification à l'activité, alignement des tarifs entre public et privé, attribution de missions de services publics à des établissements privés, fermeture d'établissements de proximité jugés non rentables, diminution du nombre de personnels soignants, ... et je ne suis pas exhaustive !

**C'**est pourquoi j'ai refusé, avec mes collègues, de participer à cette opération de démantèlement du service public hospitalier en dé-

pendant une autre conception avec près de 300 amendements en séance publique destinés à assurer l'accès de tous les patients à des tarifs opposables, à garantir partout la permanence des soins, à définir une autre organisation des ARS ; il en est de même pour les établissements publics de santé, dont les conseils de surveillance devraient être dirigés par les élus-es des collectivités territoriales.

**P**rochainement, nous serons amenés-es à débattre d'un enjeu de société incontournable, celui de la « Perte d'Autonomie ». J'entends, lors des débats, faire peser d'autres choix que ceux proposés par le gouvernement actuellement et qui renvoient à la capacité financière de nos concitoyennes et concitoyens ; pour ma part, je fais le choix de la solidarité nationale, seule réponse à la hauteur des besoins engendrés par la perte d'autonomie, que celle-ci provienne de l'âge, du handicap, de la maladie ou de l'invalidité, et ce, sans barrière d'âge.





## Une politique de l'emploi qui accroît la précarité

La crise financière, économique et sociale profonde a provoqué une hausse massive du chômage (*plus de 4 millions de personnes inscrites à Pôle emploi fin mars*), le **gouvernement, plutôt que de s'attaquer à ce fléau, maintient et amplifie sa politique d'allègements de cotisations patronales et de mise en place de contrats aidés !**

**C'**est pourtant bien cette déstructuration du monde du travail qui a conduit à une véritable mutation **des conditions d'emploi et de vie** des salariés-es. En effet, en raison des choix politiques de ces dernières années, **l'emploi s'est dégradé** considérablement avec le développement des emplois précaires, des CDD, intérim, **contrats aidés....**, avec comme conséquence directe la **paupérisation des salariés-es**. **Aujourd'hui, la précarité est au cœur même du salariat.**

**E**n charge des questions liées au « travail » pour mon groupe, je n'ai pu que **dénoncer l'austérité** du gouvernement dans ce domaine au moment du budget de la mission « emploi » ; **la loi de finances pour 2011 s'est même illustrée en s'attaquant** cette fois-ci, aux **Maisons de l'emploi, à l'AFPA ou encore à Pôle Emploi**, en supprimant pour ce dernier 1 800 postes, alors qu'il est en proie à de nombreux dysfonctionnements.

**D'**ailleurs ces dysfonctionnements ont été tels qu'une mission parlementaire, à laquelle j'ai été nommée Vice-présidente, a été créée en février dernier et a rendu ses **conclusions le 6 juillet**. Si j'en partage le constat (*manque de moyens, souffrance au travail,...*), je n'en ai pas pour autant soutenu les propositions du rapporteur, bien en deçà des enjeux. **J'ai à cet égard et pour bien l'expliquer, fait part de ma position** dans une contribution annexée au rapport.

**J'**ai l'intime conviction qu'en choisissant **l'austérité pour répondre** à ce chômage de masse, le gouvernement fait fausse route ! Il faut de préférence définir une autre répartition des richesses et mettre en **œuvre un autre modèle de développement que celui qui est à l'œuvre aujourd'hui, caractérisé par la domination de la sphère financière sur la sphère du travail ; c'est aussi d'une autre fiscalité dont a besoin l'emploi, qui soit assise sur un plus juste équilibre** entre les deux facteurs de productions que sont « le travail » et « le capital ».



**A**insi, nous avons assisté ces dernières années, à la multiplication des licenciements au sein d'entreprises qui pourtant avaient engrangé des profits et distribué des dividendes : Total, Renault, Ericsson, **le groupe PPR,...** et dans notre département, Caterpillar, Moncler ou encore Yahoo ! **L'interdiction des licenciements boursiers est donc devenue aujourd'hui une exigence sociale, que j'ai portée en déposant une proposition de loi allant dans ce sens.**

**D**ans un tel contexte, où la production des richesses et la satisfaction des actionnaires deviennent une finalité en soi, où la concurrence entre travailleurs du monde entier **s'est exacerbée, l'organisation du travail a évolué : d'une vision collective du travail, nous en sommes arrivés à une vision gestionnaire**

dangereuse, comme en témoigne la montée des risques psychosociaux et **l'augmentation dramatique des suicides.**

**A**insi l'on peut dire que c'est le Travail lui-même qui est malade, ou en tout cas son organisation, qu'il a perdu son sens et rend malade les femmes et les hommes qui, dans les entreprises privées ou publiques, sont confrontés à cette casse de leur outil, à la casse de **leurs droits. C'est le constat que je retire des nombreuses auditions que j'ai effectuées dans le cadre de la mission sénatoriale sur le « mal être au travail ».**

**C**hômage de masse, mutation du marché du travail, souffrance au travail,... **autant d'enjeux** auxquels le gouvernement répond par des exonérations fiscales ou encore par le « Travail du dimanche », autant de mesures que j'ai fermement combattues, car elles ne répondent pas aux attentes des salariés-es, attentes **légitimes d'augmentations de salaire, d'améliorations**

des conditions de travail, de respect de leurs droits...

**T**out au long de mon action au sein de la commission des affaires sociales, j'ai tenté de faire valoir **d'autres choix**, notamment pour permettre aux salariés-es de se réapproprier leur travail, en leur redonnant du pouvoir au travers par **exemple de leurs comités d'entreprises, en leur permettant d'exiger des entreprises qu'elles favorisent l'investissement durable dans la formation et les nouvelles technologies entre autres, mais aussi en favorisant une médecine du travail au service de la santé des salariés-es.**

**C'**est dans ce sens que j'ai travaillé, pour faire valoir une responsabilité sociale des entreprises et c'est aussi l'objet des différentes propositions de loi que j'ai déposées avec mon groupe.

# Retraites: la grande supercherie !

L'automne dernier, des millions de nos concitoyens et concitoyennes ont très majoritairement manifesté leur désapprobation du projet de loi portant réforme des retraites initié par le gouvernement.

Avec mon groupe, nous avons défendu plus de **600 amendements, réalisé un millier d'interventions**, soit plus de 55 heures des 139 heures de débat.

Cette réforme injuste, brutale et inefficace prépare le terrain aux fonds de pension et aux assurances privées qui, jusqu'à présent, n'avaient pas pu s'imposer en France.

Lorsque le gouvernement affirme vouloir dégager **20 milliards d'euros**, il passe sous silence les **34 milliards d'euros** qui manquent à la Sécurité sociale du fait de la crise du capitalisme. Surtout, il fait mine d'ignorer que, depuis 1983, les milieux financiers ont capté à leur profit chaque année – sous forme de dividendes, de stock-options ou de parachutes dorés – **plus de 100 milliards d'euros**. C'est là le cœur du problème et c'est là qu'est sa solution.

Cette réforme répond aux agences de notation, dont nous voyons les dégâts dans des pays voisins, elle n'a pas pour vocation le retour à l'équilibre des comptes sociaux, mais de faire perdurer les logiques de l'austérité.

Contre-courant de ces options gouvernementales, tout au long des débats, nous avons fait la preuve que cette réforme injuste ne réglait pas le déficit, et après 2018 il faudrait tout remettre à plat !

D'ailleurs nous ne sommes qu'en 2011 et le Ministre du Travail a déjà annoncé un décret portant allongement de la durée de cotisations à 41,5 années pour la génération née en 1955 pour obtenir une retraite à taux plein.

Cette réforme repose à 85 % sur les salaires, elle pénalise les plus modestes et celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt et qui devront parfois cotiser jusqu'à quarante-six ans pour accéder à la retraite à 62 ans ; elle pénalise aussi les femmes et les salariés-es qui effectuent des travaux pénibles !

En réalité cette réforme est destinée à repousser l'âge de la retraite quand des millions de salariés-es sont écartés, bien avant leur 60<sup>e</sup> anniversaire du marché du travail, de par les licenciements dont elles et ils sont victimes.

Toute la gauche s'est engagée à remettre en cause cette loi. Avec mon groupe, nous avons fait la preuve



qu'une autre réforme est possible, qui garantit la retraite à 60 ans et à taux plein.

Cela suppose un rééquilibrage des richesses créées au profit des salariés et au détriment des actionnaires, il faut « désintoxiquer » l'économie du poison de la course effrénée et irresponsable aux dividendes.

## Palmarès des Sénateurs

Annie DAVID, Sénatrice de l'Isère, classée 4<sup>ème</sup> dans le Palmarès des Sénateurs établi par le magazine « Lyon Capital »

*C'est grâce à une présence assidue au Sénat qu'elle apporte sa contribution personnelle à la défense des principes d'égalité, de liberté, de solidarité et de paix auxquels elle est extrêmement attachée. Mais c'est aussi grâce à une présence constante sur le terrain qu'elle fait entendre la voix des iséroises et iséroises, en interrogeant régulièrement le gouvernement sur des sujets précis et en faisant valoir les intérêts de tous les territoires du département.*

Permanence parlementaire: 22 rue Emile Gueymard 38000 Grenoble

Contact courrier électronique Annie David : [a.david@senat.fr](mailto:a.david@senat.fr)

Tél: 04 76 46 16 21 - Fax: 04 76 46 16 23

Vous pouvez consulter l'intégralité des interventions de Mme David, sur les sites :

- Site du groupe CRC-SPG au Sénat: [www.groupe-crc.org](http://www.groupe-crc.org)
- Site Annie David : [www.anniedavid.fr](http://www.anniedavid.fr)

une voix  
différente  
au Sénat